

MAGNASONIC

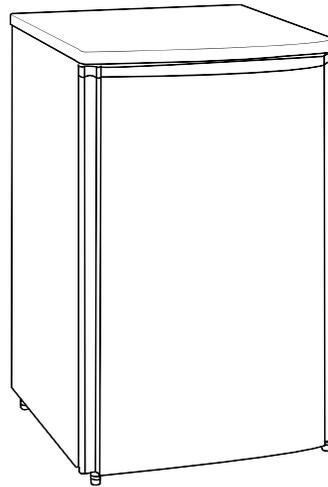
Pour joindre le Service d'assistance à la clientèle, composez le:

1-800-663-5954

MZ07032W

Congélateur vertical de 3,0 pi. cu.

GUIDE D'UTILISATION



Merci d'avoir fait l'achat de cet appareil Magnasonic. Veuillez lire le présent guide attentivement avant de faire fonctionner l'appareil pour vous assurer de l'utiliser correctement. Conservez le présent guide dans un endroit sûr afin de pouvoir vous y référer au besoin.

www.magnasonic.ca

Cher client :

Nous vous remercions d'avoir acheté ce congélateur vertical de 3,0 pi. cu. Afin de vous assurer de meilleurs résultats de votre nouveau congélateur, nous vous suggérons de prendre le temps de lire les instructions simples contenues dans ce feuillet.

Veillez vous assurer que les matériaux d'emballage sont jetés en prenant soin de respecter l'environnement.

Les anciens réfrigérateurs et/ou congélateurs peuvent contenir des CFC qui endommagent la couche d'ozone. Lorsque vous mettez aux rebus un ancien réfrigérateur, veuillez contacter les autorités locales de votre région afin de connaître la procédure adéquate et sécuritaire de la mise aux rebus d'un tel appareil.

Cet électroménager doit être utilisé que pour son usage prescrit.

INSTALLATION

Installez le congélateur dans un endroit dont le plancher est solide. Afin d'empêcher les vibrations et le bruit, le congélateur doit être mis au niveau à l'aide des pattes de nivellement avant.

Choisissez un endroit aéré en laissant un espace libre de 10 cm autour du congélateur. Installez le congélateur à l'écart des rayons du soleil et des sources de chaleur tel qu'un four ou un élément de chauffage.

Pour plus de sécurité, veuillez lire les instructions qui suivent.

UTILISATION DE L'ÉLECTROMÉNAGER

Avant de brancher votre congélateur pour la première fois, retirez les matériaux d'emballage, nettoyez-le avec de l'eau tiède et du bicarbonate de soude. Essuyez-le avec un chiffon doux.

Contrôle de la température

La température du congélateur est contrôlée par un thermostat situé à l'intérieur du congélateur. Tournez le contrôle du thermostat vers le haut ou le bas afin de régulariser la température à l'intérieur du congélateur. Les inscriptions du contrôle indiquent les différentes températures disponibles "MIN, NOR, MAX et OFF" (hors fonction). La température la moins élevée est "MIN" et la plus élevée est "MAX".

Réglez la commande du thermostat à la position "NOR" pour l'utilisation normale, mais vous pouvez choisir une autre position selon la température désirée.

Conservation des aliments surgelés

Lorsque vous utilisez le congélateur pour la première fois après l'avoir dégivré, tournez la commande de température à la position "MAX" pendant au moins deux heures avant d'y insérer des aliments. Les aliments surgelés que vous achetez doivent être placés au congélateur le plus rapidement possible afin d'éviter qu'ils ne se décongèlent.

Les recommandations de congélation inscrites sur l'emballage doivent toujours être respectées.

Congélation des aliments frais

Assurez-vous de respecter les consignes de congélation et d'effectuer la procédure de manière hygiénique, car la congélation ne stérilise pas les aliments. Nous vous recommandons de congeler les aliments en les séparant par portion plutôt que de les congeler en vrac. Ne placez jamais d'aliments chauds ou tièdes dans le congélateur. Pour vous aider à conserver les aliments au congélateur, déposez-les dans un sac de plastique, des plaques d'aluminium ou dans des contenants pour congélation.

Décongélation

Débranchez la fiche du cordon d'alimentation de la prise de courant et retirez les aliments et rangez-les dans un endroit froid. Dégivez le congélateur à l'aide d'un grattoir de plastique ou laissez la température augmenter naturellement jusqu'à ce que le givre fonde. Retirez ensuite la glace résiduelle et l'eau accumulée et rebranchez le cordon d'alimentation dans la prise de courant.

Nettoyage de votre congélateur

Avant de procéder au nettoyage de votre congélateur, veuillez débrancher le cordon d'alimentation de la prise de courant. Utilisez de l'eau tiède et du bicarbonate de soude pour le nettoyer.

Nettoyez le congélateur avec un chiffon imbibé de la solution et essuyez-le avec un chiffon doux.

Avant de faire un appel de service

Veuillez vérifier les points suivants :

- Le congélateur ne fonctionne pas.
- Vérifiez si la fiche est insérée correctement dans la prise de courant.
- Vérifiez que la prise de courant fonctionne bien en y branchant un autre appareil.

Le fonctionnement du congélateur est bruyant

- Vérifiez si le congélateur est au niveau et s'il n'entre pas en contact avec un autre électroménager ou un meuble.

Le congélateur n'est pas suffisamment froid

- La porte peut avoir été ouverte trop fréquemment ou celle-ci a été laissée ouverte.
- Assurez-vous que l'air circule bien à l'arrière du congélateur et que l'espace de ventilation requise a été respecté.

Les caractéristiques suivantes ne constituent pas un problème:

- **Un léger bruit d'écoulement d'eau produit par le liquide réfrigérant circulant à l'intérieur de la tuyauterie.**
- **Le compresseur fonctionnant à température élevée.**

SI L'APPAREIL N'EST PAS UTILISÉ PENDANT UNE PÉRIODE PROLONGÉE

Si le congélateur n'est pas utilisé pendant une période prolongée, veuillez procéder comme suit :

Débranchez le congélateur de la prise de courant.

Nettoyez et séchez les surfaces intérieures en procédant tel que décrit aux instructions de nettoyage du congélateur.

Laissez la porte ouverte afin d'empêcher les odeurs de se former à l'intérieur du congélateur lorsqu'il n'est pas utilisé.

GARANTIE MAGNASONIC^{md}

Appareils électroniques grand public, électroménagers et équipement pour le bureau à la maison

Merci d'avoir choisi MAGNASONIC^{md} !

SYNNEX Canada Limitée accorde la garantie expresse suivante à l'acheteur original de cet appareil MAGNASONIC ou à la personne qui l'a reçu en cadeau, pourvu qu'il ait été expédié et vendu ou distribué au Canada par SYNNEX Canada Limitée ou un détaillant MAGNASONIC autorisé dans son emballage original.

SYNNEX Canada Limitée garantit que cet appareil est exempt de tout défaut de matériau et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Advenant le cas où cet appareil s'avèrerait défectueux au cours de la période pendant laquelle il est couvert par la présente garantie, SYNNEX Canada Limitée s'engage à le réparer ou, le cas échéant et à son entière discrétion, le remplacer. Les pièces de rechange utilisées dans l'exécution de la présente sont aussi couvertes par la garantie pendant une période égale à la portion non échue de la garantie originale sur l'appareil.

La présente garantie ne couvre pas :

- a. Les défauts ni les réparations résultant d'un usage abusif, d'une négligence, d'un accident ou d'une installation inadéquate ou un usage inapproprié selon les directives fournies dans le guide d'utilisation accompagnant l'appareil.
- b. Les appareils de marque MAGNASONIC trafiqués, modifiés, réglés, ajustés ou réparés par une entité autre que SYNNEX Canada Limitée ou un centre de réparation autorisé par MAGNASONIC.
- c. Les dommages causés ni les réparations requises à l'appareil résultant de son usage avec des composants ou accessoires non recommandés ni approuvés par SYNNEX Canada Limitée, incluant, sans en exclure d'autres, les cassettes et/ou produits chimiques de nettoyage.
- d. Le remplacement d'accessoires ou de pièces de verre, consommables ou périphériques requis dans le cadre de l'usage normal de l'appareil incluant, sans en exclure d'autres, les écouteurs, télécommandes, adaptateurs CA, piles, sondes de température, pointes de lecture, stylets, plateaux, filtres, câbles, papier, boîtier et composants de boîtiers, boutons, paniers, supports, tablettes et accessoires et ustensiles de cuisson.
- e. Tout dommage apparent à la surface ou au boîtier extérieur de l'appareil et attribuable à la détérioration ou à l'usure résultant d'un usage normal.
- f. Tout dommage causé par des conditions externes ou environnementales, incluant, sans en exclure d'autres, les lignes de transmission ou de transport d'énergie ou le renversement de liquide.
- g. Tout appareil ne portant pas les identifications appropriées quant aux numéros de modèle et de série ni les étiquettes et attestations de l'ACNOR, de l'ULC, de l'ULI, de l'ETL au Canada et aux États-Unis.
- h. Tout appareil utilisé à des fins commerciales ou de location.
- i. Tous les frais d'installation, d'ajustement et/ou de programmation.

Si cet appareil de marque MAGNASONIC devient défectueux au cours de la période de garantie, une réparation peut être obtenue, conformément aux termes de la présente garantie, en présentant cet appareil MAGNASONIC avec la preuve d'achat originale et une copie de la présente GARANTIE LIMITÉE à un centre de service autorisé par MAGNASONIC. Le service à domicile est effectué, à la discrétion de SYNNEX Canada Limitée, sur les téléviseurs de marque MAGNASONIC dotés d'un écran de 27 pouces et plus. La présente garantie constitue l'intégrale de la garantie expresse accordée par SYNNEX Canada Limitée et aucun autre détaillant, centre de service ni leur agent ou employé n'est autorisé à prolonger, étendre ou transférer la présente garantie au nom de SYNNEX Canada Limitée. Dans la mesure où la loi le permet, SYNNEX Canada Limitée décline toute responsabilité pour des dommages ou pertes directs et indirects, tous dommages accessoires, particuliers ou consécutifs ou perte de profits résultant d'un défaut de matériau ou de fabrication de cet appareil, incluant les dommages attribuables à la perte de temps ou perte de jouissance de cet appareil MAGNASONIC ou de la perte de données. Il incombe à l'acheteur de défrayer les coûts encourus pour l'enlèvement, la réinstallation, le transport et l'assurance de cet appareil. La correction de toute déféctuosité, de la manière et dans les délais indiqués dans la présente, constitue l'exécution intégrale de tous les engagements et obligations contractés par SYNNEX Canada Limitée envers l'acheteur à l'égard de cet appareil et représentera la pleine et entière satisfaction vis-à-vis de toutes les réclamations contractuelles ou attribuables à la négligence, et la responsabilité absolue ou autre.

PÉRIODES DE GARANTIE SUR LES PIÈCES ET LA MAIN-D'ŒUVRE POUR LES APPAREILS RAPPORTÉS AUX CENTRES DE SERVICE :

- Appareils audio : 1 an (télécommande, s'il y a lieu – 90 jours)
- Lecteurs DVD : 1 an (télécommande – 90 jours)
- Téléviseurs à écran ACL ou plasma : 1 an (télécommande – 90 jours)
- Téléviseurs : 1 an (télécommande – 90 jours)
- Magnétoscopes : 1 an (télécommande – 90 jours, têtes vidéo – 6 mois)
- Électroménagers : 1 an
 - Four à micro-ondes, pièces de magnétron seulement, 3 ans additionnels
 - Réfrigérateurs/congélateur, pièces de compresseur seulement, 4 ans additionnels
- Appareils de chauffage, de climatisation et d'humidification : 1 an (télécommande – 90 jours)
 - Pièces de compresseur seulement (s'il y a lieu), 4 ans additionnels
- Équipement pour le bureau à la maison : 1 an

Pour obtenir le nom et l'adresse du centre de service MAGNASONIC autorisé le plus près de chez vous ou pour plus de renseignements sur cette garantie :

- Visitez www.magnasonic.ca
- Postez votre demande à
SYNNEX Canada Limitée
Centre de service à la clientèle
200 Ronson Drive
Toronto, ON M9W 5Z9; ou
- Composez le numéro sans frais : 1-800-663-5954, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, heure de l'Est.

MAGNASONIC est une marque déposée
de SYNNEX Canada Limitée